

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 26 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008
portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : ETSH1230029A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

I. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DES FONCTIONNAIRES HOSPITALIERS

Supprimer : « Denis PLANCHET, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (suppléant) ».

Ajouter : « Pascale GUEGUAN, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (suppléant) ».

Supprimer : « Michaël DEROCHE, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (titulaire) ».

Ajouter : « Jean MARTIAL, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (titulaire) ».

Supprimer : « Nadège LIAZID, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (suppléant) ».

Ajouter : « Frédéric REIGNEY, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux-CFDT (suppléant) ».

II. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS D'EMPLOYEURS D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS ET PRIVÉS

Supprimer : « Katya CORBINEAU, Fédération de l'hospitalisation privée (titulaire) ».

Ajouter : Étienne VIGOUROUX, Fédération de l'hospitalisation privée (titulaire) ».

Supprimer : Étienne VIGOUROUX, Fédération de l'hospitalisation privée (suppléant) ».

Ajouter : Katya CORBINEAU, Fédération de l'hospitalisation privée (suppléant) ».

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 janvier 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau RH2 de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,*

G. BOUDET